

Convoqué le 22/08/2023, le conseil s'est réuni le 30/08/2023 à 18h00 avec Th. Nonnotte pour Secrétaire.
Tous les conseillers sont présents

→ **Décision Modificative n° 2** ----- 19/23
Dans le cadre de la fin du dispositif Taux d'Habitatio et dans la mesure où la commune avait augmenté le taux TH entre 2017 et 2018, nous sommes redevables de la somme de 430€ à l'Etat. Aussi, un reversement de fiscalité a été réalisé sur les ayants de Fiscalité Directe Locale versés au titre du mois de juillet 2023.
Accord du CT à l'unanimité.

→ **Forêt 2023/2024 : Vente, entretien** ----- 20/23

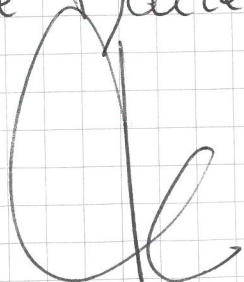
Aucune coupe n'est prévue pour 2024. Un affouage est possible dans les coupes 20, 21 et 22 en priorité 1 puis dans la parcelle 5. Un nettoyage de fougère feuillue est prévu dans la coupe 1 (devis ONF : 810€ HT).
Le conseil approuve ce programme et autorise le maire à signer le devis ONF.

→ **Présentation du PLUI - Avancement** -----

Le maire après avoir exposé aux conseillers - le contenu des réunions tenues en comité de secteur - la décision prise par la commune de Braillans concernant la future Zone Construc demande l'avis de ceux-ci.
A l'unanimité, ils le prononcent favorablement à la position prise par le maire, proposée par GB11 et qui sera arrêtée en comité de secteur le 19/09/23 à Auagney.

La séance est levée à 20 heures

Le Maire,



Le Secrétaire,

Les Conseillers